



# La négociation des APE: Etat des lieux

**Dernière mise à jour en date**

Disponibles sur

[www.acp-eu-trade.org/ape](http://www.acp-eu-trade.org/ape)

et

[www.ecdpm.org/ape](http://www.ecdpm.org/ape)

**par l'ECDPM, Maastricht (Pays-Bas), 11 janvier 2008**

En 2008 s'ouvre une nouvelle phase cruciale des négociations des APE. L'ECDPM continuera à fournir les dernières informations en date sur l'état d'avancement des négociations entre chaque région ACP et l'UE, via les pages Internet spécialement consacrées à ce sujet dont voici les liens : [www.acp-eu-trade.org/ape](http://www.acp-eu-trade.org/ape) et [www.ecdpm.org/ape](http://www.ecdpm.org/ape).

Les mises à jour ne seront plus hebdomadaires comme à la fin 2007, mais nous maintenons notre objectif de rendre les actualisations disponibles, en nous basant sur diverses sources d'informations fiables.

Ces pages restent ouvertes à des apports extérieurs et nous invitons toutes les parties prenantes ou intéressées aux relations commerciales ACP-UE à contribuer activement à ces mises à jour, à partager ou suggérer toutes les informations dont elles disposent sur les négociations en cours.

Les mises à jour pour les Caraïbes, le Pacifique et la SADC sont disponibles en anglais uniquement ([www.acp-eu-trade.org/epa](http://www.acp-eu-trade.org/epa)).



**ACP-EU-TRADE.ORG**

Non-partisan sourcing and knowledge sharing on ACP-EU trade



## Sommaire

<b>1</b>	<b>Tous ACP</b> .....	<b>3</b>
1.1	Etat des lieux des négociations des APE en date du 1er janvier 2008 .	3
1.2	Prochaines réunions au niveau ACP – UE .....	7
1.3	Événements récents.....	7
1.4	Contexte .....	8
	<i>Solutions temporaires pour répondre à la fin de la dérogation de l'OMC</i>	8
	<i>Appui au développement pour les APE et l'Aide au Commerce</i>	9
1.5	Ressources complémentaires .....	11
<b>2</b>	<b>Afrique centrale</b> .....	<b>14</b>
<b>3</b>	<b>Afrique de l’Ouest</b> .....	<b>19</b>
<b>4</b>	<b>AfOA</b> .....	<b>266</b>



# La négociation des APE: Etat des lieux

## 1. Tous ACP

**Dernière mise à jour en date**

Disponible sur

[www.acp-eu-trade.org/epa/tous-ACP.php](http://www.acp-eu-trade.org/epa/tous-ACP.php) (FR)

et

[www.acp-eu-trade.org/epa/AllACP.php](http://www.acp-eu-trade.org/epa/AllACP.php) (EN)

par l'ECDPM, Maastricht (Pays-Bas), 11 janvier 2008

### **1.1 Etat des lieux actuel des négociations des APE en date du 1<sup>er</sup> janvier 2008**

La région des Caraïbes est la seule à avoir paraphé un APE complet avec l'UE avant le 31 décembre 2007, date de l'expiration de la dérogation autorisant les préférences commerciales accordées par Cotonou. En vue d'établir un nouveau régime commercial compatible avec les exigences de l'OMC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la plupart des pays africains non-PMA (sauf le Nigeria, la République du Congo, le Gabon et l'Afrique du Sud) ainsi que deux pays du Pacifique non-PMA ont conclu des accords temporaires avec l'UE. Au total, 35 pays ACP ont paraphé soit un accord complet, soit un accord temporaire avant la fin 2007.

Les pays qui n'ont pas paraphé d'accord et qui n'ont pas accès au régime TSA devront exporter vers l'UE sous le régime SPG. En date du 20 décembre 2007, les pays suivants rentraient dans cette catégorie : le Nigeria, la République du Congo, le Gabon, ainsi que plusieurs pays de la région Pacifique, à savoir les Iles Cook, la Fédération de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, les Iles Marshall et Tonga. Cependant, la CE pourrait être confrontée à des pressions politiques si elle applique le régime SPG au pays non-PMA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, ce qui impliquera une augmentation des tarifs.

L'Afrique du Sud exportera sous l' Accord sur le Commerce, le Développement et la Coopération (ACDC).

Les autres pays ACP ont paraphé un accord temporaire, ou exporteront vers l'UE sous le régime TSA, accordé aux PMA.

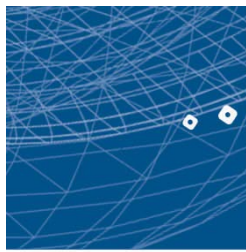
Pour une vue d'ensemble, consulter [ACP Market Access outlook 1 January 2008](#), Commission européenne, 20 décembre 2007.]



Un bref aperçu des six régions négociant un APE donne une meilleure idée de l'état actuel des négociations (voir aussi à ce propos les pages Internet consacrées à chacune des régions):

- Dans le [Pacifique](#), la **Papouasie-Nouvelle-Guinée** et **Fidji** ont conclu des accords transitoires le 29 novembre 2007. Bien que les exportations vers l'UE des autres pays ACP de la région soient faibles en valeur absolue, elles peuvent représenter une part importante du commerce de ces pays, qui risquent donc de souffrir de graves perturbations dans leurs échanges commerciaux.
- Dans la région de l'[Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe](#) (AfOA), les membres de la **Communauté de l'Afrique de l'Est** (CAE), à savoir le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, ont décidé en novembre 2007 de former une région APE distincte et ont paraphé un accord transitoire avec la CE le 27 novembre 2007. Les autres pays de la région AfOA ont opté pour un accord-cadre fondé sur un texte commun mais doté de calendriers d'accès au marché distincts. À ce jour, l'accord transitoire AfOA-CE a été paraphé par **les Seychelles et le Zimbabwe** le 28 novembre, par **l'île Maurice** le 4 décembre, par **les Comores et Madagascar** le 11 décembre 2007. La **Zambie** a paraphé un accord mais n'a pas soumis de calendrier par rapport à son accès au marché, elle exportera donc vers l'UE sous le régime TSA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- Dans la région de la [SADC](#), un accord transitoire a été paraphé par le **Botswana**, le **Lesotho**, le **Swaziland** et le **Mozambique** le 23 novembre 2007, tandis que la **Namibie** a suivi le 11 décembre 2007. L'**Afrique du Sud**, bien que partie à l'union douanière de la SACU avec le Botswana, la Namibie, le Lesotho et le Swaziland, n'a à ce jour pas souscrit à l'accord transitoire avec la CE. Dans un tel scénario, l'Afrique du Sud exporte vers l'UE sous le régime mis en place via l'ACDC.
- En [Afrique centrale](#), aucun accord régional temporaire n'existe. Parmi les non-PMA, le **Cameroun** a paraphé un accord temporaire avec la CE le 17 décembre 2007. Les autres pays non-PMA de la région, à savoir le **Gabon** et la **République du Congo** n'ont, à ce jour, pas conclu d'accord intermédiaire mais pourraient le faire en 2008.
- La région [Afrique de l'Ouest](#) a de même indiqué qu'elle ne souhaitait pas signer un accord transitoire avec la CE mais que 12 à 18 mois supplémentaires seraient nécessaires pour conclure des APE complets. La **Côte d'Ivoire** et le **Ghana** ont paraphé des accords temporaires avec la CE, respectivement le 7 et le 13 décembre 2007. Il est peu probable que le **Nigeria**, troisième pays non-PMA dans la région, conclue un tel accord. Le Nigeria a demandé d'être intégré au régime SPG+ à la place. Le **Cap Vert**, qui ne bénéficie plus du statut de PMA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, sera autorisé à exporter sous le régime TSA pour une période de transition de trois ans.

[Pour une vue d'ensemble proposée par la Commission européenne, lire [Update: Interim Economic Partnership Agreements](#), CE, 19 décembre 2007]



Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des engagements de libéralisation contenus dans les accords paraphés. Le tableau 2 donne un aperçu des produits sensibles exclus de la libéralisation.

**Tableau 1a: Calendriers de libéralisation d'après les accords transitoires paraphés**

(valeur cumulative des importations en provenance de l'UE, libéralisées à l'année indiquée)

	2008	2010	2012	2013	2017	2018	2022	2023	2033	total
Fidji	24%			37%		78%		81.5%		81.5%
Papouasie-Nouvelle-Guinée	88.1%									88.1%
CAE		64%						80%	82%	82%
Comores				21.5%			80.6%			80.6%
Madagascar				37%			80.7%			80.7%
Ile Maurice	24.5 %				53.6%		95.6%			95.6%
Seychelles				62%	77%		97.5%			97.5%
Zimbabwe			45%				80%			80%
Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland		86%								86% + 47 lignes tarifaires
Mozambique	78.5%									80.5%
Cameroun						50%		80%		80%
Côte d'Ivoire						69.8%		80.8%		80.8%
Ghana						62.24%		80.48%		80.48%
Caraïbes	52.8%			56%		61.1%		82.7%	86.9%	86.9%

**Tableau 1b: Calendrier de libéralisation d'après les accords transitoires paraphés**

(pourcentage cumulé des lignes tarifaires, libéralisé à l'année indiquée)

	2008	2010	2013	2015	2017	2018	2022	2023	2033	total
Fidji	9% <sup>a</sup>		22% <sup>a</sup>			62% <sup>a</sup>		80% <sup>a</sup>		80% <sup>a</sup>
Papouasie-Nouvelle-Guinée	82.1% <sup>a</sup>									82.1% <sup>a</sup>
CAE										74% <sup>a</sup>
Ile Maurice	26% <sup>a</sup>				73% <sup>a</sup>		96.6% <sup>a</sup>			96.6% <sup>a</sup>
Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland		86% <sup>a</sup>		44 <sup>b</sup>		3 <sup>b</sup>				86% <sup>a</sup> + 47 lignes tarifaires
Mozambique						100 <sup>b</sup>				
Côte d'Ivoire						83.9% <sup>a</sup>		88.7% <sup>a</sup>		88.7% <sup>a</sup>
Fidji						72.81% <sup>a</sup>		80.01% <sup>a</sup>		80.01% <sup>a</sup>
Caraïbes								85.1 % <sup>a</sup>	90.7 % <sup>a</sup>	90.7 % <sup>a</sup>

<sup>a</sup> pourcentage cumulé des lignes tarifaires

<sup>b</sup> nombre additionnel de lignes tarifaires devant être libéralisé à l'année indiquée



**Tableau 2: Marchandises exclues de la libéralisation**

<b>Pacifique</b>	Certains produits issus de l'agriculture et des forêts, ainsi que des biens non-agricoles transformés, sont exclus de la libéralisation par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et par les Iles Fidji. La raison principale de ces exclusions est liée au désir de protéger l'industrie émergente et de maintenir les rentrées fiscales.
<b>CAE</b>	Les exclusions comprennent: les produits agricoles, les vins et spiritueux, le plastique, le papier issu du bois, les textiles et l'habillement, les chaussures, les ouvrages en verre. La raison principale de ces exclusions est liée au désir de protéger l'industrie émergente.
<b>AfOA</b>	Plusieurs produits issus de différents secteurs ont été exclus de la libéralisation, principalement en raison de la nécessité de protéger les produits sensibles des industries naissantes des divers pays. Dans le cas des Seychelles, la liste contient la viande, les produits de la pêche, les boissons, le tabac, les articles en cuir, le verre, la céramique et les véhicules. Les produits zimbabwéens exclus de la libéralisation sont les suivants : les produits d'origine animale, les céréales, les boissons, le papier, le plastique et le caoutchouc, les textiles et l'habillement, les chaussures, le verre et la céramique, l'électronique de grande consommation ainsi que les véhicules. L'île Maurice a quant à elle exclu les animaux vivants et la viande, les produits comestibles d'origine animale, les graisses, les préparations comestibles et les boissons, les produits chimiques, les articles en plastique et en caoutchouc, les peaux en cuir et les fourrures, le fer et l'acier ainsi que l'électronique de grande consommation. Dans le cas des Comores, les produits exclus sont majoritairement les produits d'origine animale, le poisson, les boissons, les produits chimiques et les véhicules. La liste des produits exclus de la libéralisation à Madagascar comprend entre autres la viande, le poisson, les produits d'origine animale, les légumes, les céréales, les boissons, le plastique et le caoutchouc, les articles en cuir et les fourrures, le papier et les métaux.
<b>SADC</b>	Les exclusions se basent essentiellement sur les biens issus de l'agriculture, ainsi que sur les produits agricoles transformés, vu la nécessité de protéger les industries naissantes ou les produits sensibles dans ces pays.
<b>Afrique Centrale</b>	Le Cameroun a exclus certains produits agricoles et non-agricoles transformés de la libéralisation. Le principal critère d'exclusions repose sur la désir de protéger l'industrie existante ou émergente et de maintenir les rentrées fiscales.
<b>Afrique de l'Ouest</b>	La Côte d'Ivoire et le Ghana excluent de la libéralisation certains produits agricoles, ainsi que certains produits non-agricoles transformés. La raison principale de ces exclusions est liée au désir de protéger l'industrie existante ou émergente et de maintenir les rentrées fiscales.
<b>Caraïbes</b>	Les principaux produits exclus sont des produits agricoles et agricoles transformés, quelques produits chimiques, les articles de mobilier et d'autres produits industriels

(Issu de la mise à jour suivante: Accords de partenariat économique temporaires, Commission européenne, 13 décembre 2007,

[http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2007/november/tradoc\\_136959.12.07.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2007/november/tradoc_136959.12.07.pdf))



## **1.2 Prochaines réunions au niveau ACP – UE**

Les APE sont parmi les sujets qui seront évoqués lors du [sommet de l'Union Africaine](#) du 25 janvier au 2 février 2008.

Dans leur [déclaration du 13 décembre 2007](#), les ministres ACP se sont félicités des "assurances données par le Président de la Commission européenne, M. Manuel Barroso, lors du Sommet UE-Afrique tenu à Lisbonne (Portugal) les 8 et 9 décembre 2007, selon lesquelles les discussions sur les accords de partenariat économique seront poursuivies au-delà du paraphage des accords intérimaires et que les dispositions controversées qui y figurent feront l'objet de renégociation". Est également mentionnée la proposition faite par le Président Barroso de visiter les régions ACP. Il demeure à clarifier si cette réunion aura lieu au niveau régional, africain ou tout-ACP.

La région d'Afrique de l'Ouest a déjà indiqué qu'elle se prépare en vue de cette rencontre laquelle devrait se tenir en février 2008 (voir le [relevé des conclusions et recommandations du Comité Ministériel de suivi APE](#) du 17 décembre 2007). La [presse](#) fait également référence au mois de février pour la tenue d'une telle réunion.

Il semblerait toutefois que la Commission européenne ait indiquée au cours d'une conférence de presse en janvier que la réunion aurait lieu sur base de la formulation d'une requête en ce sens par la partie ACP.

## **1.3 Événements récents**

### **Adoption d'un règlement sur l'accès au marché par le Conseil de l'UE**

20 décembre 2007

Le 20 décembre 2007, le Conseil de l'UE a formellement adopté le règlement sur l'accès au marché devant accorder aux pays ACP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, un accès en franchise de droits et sans contingent au marché européen (avec des périodes de transition plus longues pour le riz et pour le sucre). Ce règlement s'applique aux 35 pays ACP qui ont conclu leurs négociations soit sur un APE complet soit sur un accord intermédiaire. Ces 35 pays sont repris dans une liste qui figure dans l'Annexe I du règlement. Le règlement prévoit la possibilité d'amender cette annexe au fur et à mesure que d'autres pays parachèveront des négociations à l'avenir.

→ [Règlement du Conseil appliquant aux produits originaires de certains États appartenant au groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique \(ACP\) les régimes prévus dans les accords établissant ou conduisant à établir des accords de partenariats économiques](#), Journal officiel de l'Union européenne, 31 décembre 2007

→ [Communiqué de presse](#), Conseil de l'Union européenne, 20 décembre 2007 (voir page 29)

→ [Communiqué de presse](#), Commission européenne, 20 décembre 2007



## **86<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Pays ACP**

10-13 décembre 2007

Les Ministres ont publié une déclaration exprimant leur «profonde préoccupation sur la situation des négociations des Accords de Partenariat économique».

→ [Déclaration](#), Conseil des Ministres des pays ACP, 13 décembre 2007

## **Sommet UE - Afrique**

7-9 décembre 2007

Les Chefs de Gouvernements européens et africains se sont mis d'accord sur une Stratégie Afrique – UE conjointe. Les APE figuraient en bonne place dans les discussions qui se sont tenues au cours du Sommet.

→ [Stratégie commune Afrique – UE et Plan d'action](#), approuvés au cours du sommet (concernant la stratégie, voir pages 9 à 12, paragraphes 45, 46 et 99 sur les APE)

→ Informations de la [Présidence portugaise de l'UE](#) (documents relatifs au Sommet, y compris les discours des participants)

→ Information sur [europafrique.org](http://europafrique.org)

→ Un rapport du Sommet, reprenant des liens vers des articles de presse, est disponible en cliquant sur [Summit ends with disputes on trade and human rights](#), europafrica.org, 10 décembre 2007 (en anglais)

→ Voir également à ce propos les *Ressources complémentaires* (ci-dessous) pour consulter d'autres articles de presse.

## **14<sup>ème</sup> Assemblée parlementaire conjointe ACP - UE**

Kigali, 17 - 22 novembre 2007

Communiqué de presse du 22 novembre 2007, publié par le Parlement européen (DG Information):

Selon la « Déclaration de Kigali », adoptée au cours de l'Assemblée parlementaire conjointe UE – ACP qui s'est tenue à Kigali (Rwanda) le 22 novembre, "les Pays ACP ont besoin de plus de temps pour négocier les Accords de partenariat économique ACP – UE" (pour lesquels une dérogation de l'Organisation mondiale du Commerce expire à la fin de l'année).

→ [Communiqué de presse dans son intégralité](#)

→ [Déclaration de Kigali](#), 22 novembre 2007

→ Programme [EN](#) [FR](#)

→ [Documents](#)

## **1.4 Contexte**

### **1.4.1 Solutions intermédiaires pour répondre à l'expiration de la dérogation de l'OMC**

Toutes les parties aux négociations des APE ont fait part de leur engagement à conclure des APE complets, et l'ont d'ailleurs confirmé lors de la revue conjointe adoptée en mai 2007. Les négociations ont toutefois progressé plus lentement



que prévu. En octobre 2007, il est clairement apparu que les négociations ne seraient pas conclues à la date butoir du 31 décembre 2007, qui marque l'expiration de la dérogation dont bénéficient les ACP auprès de l'OMC pour les préférences commerciales actuelles accordées par l'accord de Cotonou.

En réaction à ce prolongement des négociations, la Commission européenne a publié une [communication](#) le 23 octobre 2007, laquelle esquisse les grandes lignes d'une nouvelle approche, plus pragmatique, visant à sauvegarder l'accès préférentiel au marché européen pour les non-PMA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008<sup>1</sup>. La communication vise à conclure des arrangements d'accès au marché des biens, compatible avec les exigences de l'OMC, afin de permettre la prolongation du temps de négociation pour finaliser des APE complets, tout en prévenant toute perturbation des flux commerciaux. Dans cette optique, la CE a conclu, au cours des dernières semaines de l'année 2007, des accords d'accès au marché compatibles avec l'OMC avec des régions, des sous-régions et des pays individuels. Le commerce des biens est le seul secteur-clé qui doit être couvert par un accord pour respecter les règles de l'OMC. Les autres volets, sur lesquels des accords ont déjà été trouvés, sont inclus dans la plupart des accords intermédiaires. Ces accords transitoires contiennent une clause de rendez-vous pour poursuivre les négociations en 2008 en vue de la conclusion d'APE complets.

Cette solution permet d'éviter la perte des préférences commerciales, tout en respectant le contenu des règlements de l'OMC. Cependant, la conclusion d'APE avec des sous-régions ou des pays à titre individuel risque d'avoir de sérieuses implications sur la dynamique d'intégration régionale dans les pays ACP.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les pays ACP qui n'ont pas conclu un APE complet ou un accord intermédiaire, exportent vers l'UE sous l'initiative Tous sauf les armes (TSA), s'ils font partie des PMA ou sous le Système de préférences généralisées s'ils ne font pas partie des PMA.

[Pour plus de détails sur le Système de préférences généralisées de l'UE, y compris le SPG, le SPG+ et l'initiative TSA, lire [http://ec.europa.eu/trade/issues/global/gsp/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/trade/issues/global/gsp/index_fr.htm)].

#### **1.4.2 L'appui au Développement pour les APE et l'Aide au Commerce**

Une conséquence probable des APE pour les pays ACP est de devoir faire face à des pertes au niveau des recettes budgétaires vu les recettes tarifaires réduites. Lorsque les échanges commerciaux seront libéralisés avec la CE et les partenaires régionaux, les pays ACP devront même faire face à des coûts d'ajustement relatifs à la restructuration de leurs économies. Il leur faudra donc être soutenus par leurs capacités de production, afin de bénéficier de tous les avantages possibles liés aux nouvelles opportunités d'exportation.

<sup>1</sup> A l'expiration de la dérogation de l'OMC pour les préférences commerciales de Cotonou les PMA pourraient exporter vers le marché européen en franchise de droits et contingents, au titre de l'initiative Tous sauf les armes (TSA). Les non-PMA tomberaient sous le régime du Système de préférences généralisé (SPG), aux termes duquel s'appliqueraient, sur un certain nombre de produits, des tarifs douaniers plus élevés que sous le régime de Cotonou.



La CE continuera à fournir une assistance au développement via le Fonds Européen de Développement (FED) et financera des programmes d'assistance spéciale pour les produits sensibles, comme les bananes, le sucre et le riz. Les pays ACP insistent sur la nécessité de garantir des financements additionnels pour l'appui aux APE, en plus du FED, afin d'éviter que le financement des projets liés au commerce empiète sur les fonds prévus pour d'autres projets de développement.

L'UE s'est formellement engagée à augmenter ses financements à hauteur de 2 milliards d'euro par an d'ici 2010 pour les projets d'assistance liés au commerce (à savoir l'appui aux politiques et régulations commerciales ainsi que le développement du commerce). La moitié sera financée par la CE, l'autre par les États Membres de l'UE.

Au cours de la réunion du Conseil aux Affaires générales européennes et aux relations extérieures ([CAGRE](#) qui s'est tenue les 15 et 16 octobre 2007), a été avalisée la [Stratégie de l'UE sur l'Aide au Commerce](#), qui stipule qu'environ 50% de l'augmentation de l'aide européenne au commerce sera mise à disposition des pays ACP. Cela signifie qu'entre 300 et 400 millions d'euro de financements additionnels devraient être octroyés pour l'Aide au Commerce dans les pays ACP.

L'UE fournira également un appui dans le cadre de l'agenda plus large relatif à l'Aide au Commerce, en renforçant les capacités de production, les infrastructures et les ajustements liés au commerce. Néanmoins, aucun engagement quantitatif précis n'a été pris par rapport à ces points.



## 1.5 Ressources complémentaires:

### Articles de presse récents:

[AU wants common African position on EU trade deals](#), Reuters, 8 janvier 2008

[L'Afrique dit « non »](#), Ignacio Ramonet, Le Monde Diplomatique, janvier 2008

[The sun sets on Cotonou](#), The Economist, 3 janvier 2008

[European Union cements market access for ACP countries; takes important step in EPA negotiations](#), European Commission, 20 décembre 2007

[EU market access to ACP countries: Economic Partnership Agreements](#), Conseil de l'Europe, 20 décembre 2007 (voir p. 29)

[Economic Partnership Agreements And Preferential Treatment](#), L'Express/AllAfrica.com, 18 décembre 2007

[How Europe's trade talks with poor former colonies became mired in mistrust](#), Alan Beattie and Andrew Bounds, Financial Times, 12 décembre 2007

[Poorer nations face import tariff rise as EU refuses to budge](#), Andrew Bounds, Financial Times, 11 décembre 2007

→ [Brussels cannot offer ACP unilateral trade access](#), Peter Mandelson, Financial Times, 12 décembre 2007

→ [Commission must be urged to heed ACP trade fears](#), Glenys Kinnock, 13 décembre 2007

[Africans reject EU trade pacts as deadline looms](#), Ian Traynor, The Guardian, 10 décembre 2007

→ [African nations are signing trade deals](#), Gareth Thomas, The Guardian, 12 décembre 2007

[Jeepers creepers, look at those EPAs](#), Financial Times, 11 décembre 2007

[EU's Mandelson hits back at African leaders on trade](#), William Schomberg, Reuters, 10 décembre 2007

[Summit ends with disputes on trade and human rights](#), europafrika.org, 10 décembre 2007

[Africa, EU battle over trade rules at landmark summit](#), AFP, 9 décembre 2007

[Sommet UE-Afrique: pluie de critiques sur les futurs accords commerciaux](#), AFP, 9 décembre 2007

[Q&A: EU-ACP trade deal](#), BBC, 7 décembre 2007

[Entretien avec Abdoulaye Wade, Président du Sénégal](#), par Ulysse Gosset, France 24, 6 décembre 2007

[EPAs: Distinguishing what we know from what we don't know](#), Chris Stevens, ODI, 30 novembre 2007



**Documents récents:**

[Règlement du Conseil appliquant aux produits originaires de certains États appartenant au groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique \(ACP\) les régimes prévus dans les accords établissant ou conduisant à établir des accords de partenariats économiques](#), Journal officiel de l'Union européenne, 31 décembre 2007

[Note on the state of play in the EPAs negotiations](#), Commission européenne, 20 décembre 2007  
→ [ACP Market Access outlook 1 January 2008](#), Commission européenne, 20 décembre 2007

[Update: Interim Economic Partnership Agreements](#), Commission européenne, 19 décembre 2007

[Searching for an Alternative to Economic Partnership Agreements](#), Research Brief, International Food Policy Research Institute (IFPRI), décembre 2007

[Résolution du Parlement européen du 12 décembre 2007 sur les accords de partenariat économique](#), 12 décembre 2007

[ECIPE Senior Fellow Peter Draper on prospects for Economic Partnership Agreements after the EU-Africa Summit on December 8 & 9 2007](#), ECIPE, 11 décembre 2007

[Ten myths about Economic Partnership Agreements \(EPAs\)](#), DFID, 11 décembre 2007

[EPAs: Thinking Outside the European Box](#), Claire Delpuch and Georges Harb, décembre 2007

[EU-ACP Economic Partnership Agreements. Institutional and Substantive Issues](#), Amin Alavi, Peter Gibbon, Niels Jon Mortensen, DIIS - Danish Institute for International Studies, Copenhagen, novembre 2007

-> voir aussi: [Overview of quantitative analyses of Economic Partnership Agreements: Market and Revenue effects of liberalisation of ACP barriers and enhanced EU market access](#), Ronald A. Babula, Kenneth Baltzer, Institute of Food and Resource Economics (FOI), Copenhagen, 2007

[Débat sur les APE](#), Parlement européen, 28 novembre 2007

[Déclaration de Kigali](#), Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, 22 novembre 2007

[ACP-EU Economic Partnership Agreements](#), Christopher Stevens, Mareike Meyn, ODI, Commissioned by the Commonwealth Secretariat, novembre 2007

[Council Conclusions on EPAs](#), Conseil de l'Union européenne, 20 novembre 2007

[Position Paper on Sustainability Impact Assessment of EPAs](#), Commission européenne, 16 novembre 2007

[The EU's GSP+ arrangement as an alternative to the EPA process](#), Lorand Bartels, 12 novembre 2007

[Conclusions de la réunion des ministres ACP en charge des négociations des APE et des questions commerciales](#), Bruxelles, 8-9 novembre 2007



[Communiqué Issued by ACP Ministers of Trade on the WTO Doha Round of negotiations](#), 9 novembre 2007

[Legal issues relevant to the notification of EPAs under Article XXIV GATT](#), Lorand Bartels, 26 octobre 2007

[Coherence between Trade Liberalisation and Regional Integration Processes](#), Mareike Meyn, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), 2007

**Documents clés:**

[Règlement du Conseil appliquant aux produits originaires de certains États appartenant au groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique \(ACP\) les régimes prévus dans les accords établissant ou conduisant à établir des accords de partenariats économiques](#), Journal officiel de l'Union européenne, 31 décembre 2007

[Communication from the Commission to the Council and the European Parliament on Economic Partnership Agreements](#), European Commission, 23 octobre 2007

[EU Strategy on Aid for Trade](#), adopted at the EU General Affairs and External Relations Council on 15 octobre 2007

[Overview of Article 37\(4\) Reviews of the EPA Negotiations](#), ECDPM Discussion Paper 81, octobre 2007

[From Legal Commitments to Practice: Monitoring Economic Partnership Agreements](#), Sanoussi Bilal, Franziska Jerosch, Niels Keijzer, Christiane Loquai, ECDPM Discussion Paper 79, octobre 2007

**Publications mensuelles :**

- Mise à jour des Négociations des APE par Melissa Julian:  
→ [Current issue](#)  
→ [Previous issues](#)
- [Trade Negotiations Insights](#)

**Documents de synthèse :**

- par l'ECDPM  
[EPA Development Support InBrief series](#)  
[InBrief series on trade](#)
- par la Commission européenne  
[DG Trade webpage on EPA negotiations](#)
- par le Secrétariat ACP  
[Webpage on EPA negotiations](#)
- par le CTA:  
[Note de synthèse sur les négociations d'APE](#)

**Documents et articles de presse :**

- [DG Trade i-centre](#) (communications de presse et autres documents fournis par la CE)
- [Bilaterals.org](#) (Articles de presse critiques et ébauche de documents)
- [Actualités](#) sur le site <http://acp-eu-trade.org> (archives reprenant les actualités commerciales ACP - UE publiées, disponibles via [Weekly ACP-EU News](#))
- [Ressources](#) sur [acp-eu-trade.org](http://acp-eu-trade.org)



# La négociation des APE: Etat des lieux

## 2. Afrique centrale

**Dernière mise à jour en date**

Disponible sur

[www.acp-eu-trade.org/epa/Afrique-centrale.php](http://www.acp-eu-trade.org/epa/Afrique-centrale.php) (FR)

et

[www.acp-eu-trade.org/epa/Central-Africa.php](http://www.acp-eu-trade.org/epa/Central-Africa.php) (EN)

par l'ECDPM, Maastricht (Pays-Bas), 11 janvier 2008

### **2.1 Régime commercial appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008**

Aucun accord régional avec la CE n'a été conclu avant la fin 2007.

En vue de protéger l'accès au marché après le 31 décembre 2007, le Cameroun, pays non-PMA, et la CE ont paraphé un accord intermédiaire le 17 décembre 2007.

Les négociations sont toujours en cours pour le Gabon, mais aucun accord intermédiaire n'a été signé jusqu'à présent. Un tel accord pourrait être finalisé courant 2008.

Le troisième pays de la région, non repris dans les PMA, à savoir la République du Congo, a montré peu d'intérêt dans les négociations, selon le Commissaire européen Mandelson.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, plusieurs PMA, tels que la République centrafricaine, le République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale et Sao Tome et Principe, exportent d'après les termes de l'initiative TSA.

### **2.2 Résumé de l'accord intermédiaire Cameroun – UE**

#### **2.2.1 Calendrier de l'accès au marché**

« Selon cet Accord, la couverture de biens libéralisés par le Cameroun se chiffrera à 80%, en valeur, des produits importés de la CE sur les 15 ans à venir. Si l'on tient compte des 10 premières années, ce chiffre descend à 50% en valeur des importations de la CE. Tous les secteurs sont couverts. Cet Accord peut également être mis au service des autres pays d'Afrique centrale qui désireraient le signer.



### **2.2.2 Accord (sur les biens)**

L'Accord couvre toutes les dispositions majeures en ce qui concerne les accords au niveau des biens, par exemple les dispositions sur les droits de douanes, les taxes à l'exportation, une clause de statu quo, une clause de non-discrimination, des instruments de protection commerciale (mesures anti-dumping et anti-contrefaçon, protections bilatérales et multilatérales), des dispositions spéciales sur la coopération administrative en matière de douanes, un chapitre sur les douanes et sur la facilitation du commerce, un chapitre sur les obstacles techniques aux mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que des clauses d'exception.

Les offres respectives des parties sont présentées dans les annexes complétant l'accord. Celui-ci comprend également une annexe relative à l'assistance administrative mutuelle pour les questions douanières.

Selon les termes de l'accord, chacune des parties prenantes fera entrer en vigueur ses règles d'origines à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. En contrepartie, les Négociateurs en chef ont rédigé un accord demandant que les règles d'origine puissent être annexées à l'Accord d'ici le 31 mars 2008 au plus tard.

### **2.2.3 Accord (sur les autres composantes)**

Cet Accord se focalise sur la sauvegarde de l'accès au marché de la CE pour le Cameroun au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et veille à éviter toute perturbation qui pourrait avoir un impact économique négatif sur le commerce. L'accord met donc la priorité sur les aspects liés au commerce des biens.

L'Accord est complété par une Déclaration élaborée par les Négociateurs en chef. Le préambule de celle-ci réaffirme l'objectif d'arriver à la conclusion d'un APE complet avec tous les pays d'Afrique centrale ainsi qu'avec les organisations régionales. Les engagements en vue de l'intégration régionale sont également rappelés. Des chapitres spécifiques de l'Accord identifient les secteurs dans lesquels les négociations continueront en vue de conclure un APE total avec l'ensemble de la région (services, investissements, concurrence, propriété intellectuelle, acquisitions publiques, développement durable, protection des données personnelles).

L'accord contient une section sur la Coopération au développement définissant les domaines d'intervention prioritaires de la coopération au développement pour accompagner la mise en œuvre de cet Accord. Les principaux domaines identifiés sont le renforcement et l'amélioration des secteurs de production, la coopération dans le cadre des ajustements fiscaux ainsi que la mise en œuvre des réglementations commerciales reprises dans l'Accord. Les parties prenantes acceptent de coopérer sur ces questions, particulièrement dans le contexte de l'Accord de Cotonou.

Enfin, l'accord inclut un mécanisme détaillé de résolution des litiges, ainsi que des dispositions générales, finales et institutionnelles. »

*(Traduction d'un résumé élaboré par la Commission européenne)*



## **2.3 Contexte**

### **2.3.1 Questions en suspens au niveau régional**

Les questions-clés encore en suspens dans les négociations devant mener à un APE régional ont trait à l'accès au marché des biens et des services, ainsi qu'aux mesures d'accompagnement liées à un APE.

La CEMAC doit encore finaliser et harmoniser son offre d'accès au marché pour le commerce des biens, ce qui implique que les pays de la région finalisent préalablement leurs listes des produits sensibles.

Le chapitre lié au développement est une question-clé pour l'Afrique centrale; celle-ci exige des engagements fermes sur l'aide au développement ainsi que sur l'additionnalité des fonds disponibles et les mécanismes de déboursement de l'aide.

### **2.3.2 Configuration régionale**

La République Démocratique du Congo est actuellement en train de négocier son APE sur deux fronts, celui de la CEMAC et celui de l'AfOA. Elle doit encore décider avec quel groupe régional elle signera au final un APE avec la CE.

## **2.4 Prochaines réunions**

Il est prévu que les négociations en vue d'un APE régional se poursuivent en 2008.

De plus, l'accord intermédiaire conclu avec le Cameroun pourra être transposé à tout pays de la région qui voudrait rejoindre celui-ci. Le Gabon pourrait être intéressé par cette option vu qu'il a mené des négociations pour un accord intermédiaire durant les dernières semaines de 2007.



## 2.4 Ressources complémentaires:

### Articles de presse récents:

[European Commission and Cameroon agree interim EPA trade deal](#), European Commission, 17 December 2007

[Cameroon swells poor group striking EU trade deals](#), Tansa Musa, Reuters, 12 December 2007

[Ape : Paul Biya trahit la Cemaac](#), Jean Baptiste Sipa, Le Messenger, 7 décembre 2007

[Commerce avec l'Union européenne : Des peaux de banane sur le chemin de l'APE](#), Cameroon-info.net, 5 décembre 2007

[Paul Biya pour la signature des Ape](#), Le Messenger, 3 décembre 2007

[Efficacité: Ce qu'il faut attendre de la réforme fiscale](#), Alexandre T. Djimeli, Cameroon-info.net, 30 novembre 2007

[EU, CEMAC Disagree Over Trade Accord](#), Joe Dinga Pefok, The Post, 23 November 2007

[La Cemaac et la Ceaac s'accordent sur un tarif extérieur commun](#), Biloa Aimée, Le Messenger, 20 novembre 2007

[Gabon: Commerce: Le ministre Paul Biyoghe Mba explique les enjeux des Accords de partenariat économique \(APE\)](#), Gabonews, 17 November 2007

[Négociations : Ape: l'Union européenne divise pour mieux contraindre](#), Alain B. Batongué et Brice R. Mbodiam, Quotidien Mutations, 16 Novembre 2007

[Jacob Kotcho : Les préférences non réciproques doivent demeurer](#), Quotidien Mutations, 16 Novembre 2007

[Commentaire : Politique contre développement?](#), Quotidien Mutations, 16 Novembre 2007

### Documents récents :

[More details on the Interim Economic Partnership Agreement with Cameroon](#), EPA Flash News, European Commission, 19 December 2007

[European Commission and Cameroon agree interim EPA trade deal](#), European Commission, 17 December 2007

[Déclaration sur l'Evolution des Négociations APE en Afrique Centrale](#), PANEAC (Plate Forme des Acteurs Non Etatiques d'Afrique Centrale), 19 novembre 2007

[L'Appel Citoyen, édition sur les négociations APE- UE – Afrique Centrale](#), ACDIC, novembre 2007



[State of play of EPA negotiations in Central Africa: results from the EU-CEMAC Ministerial meeting](#), in: EU News, Aprovev, CIDSE, Caritas Europe, October 2007

[Mémorandum de la Commission européenne. Réunion Ministérielle Conjointe sur l'Accord de Partenariat Economique entre la région Afrique centrale et l'Union européenne](#), 29 octobre 2007

[Négociations Afrique centrale - UE, Méthode et programme de travail novembre 2007 en vue de la conclusion des travaux techniques](#), note de la Commission européenne, 29 octobre 2007

[Rapport des travaux du groupe de travail conjoint sur l'accès aux marchés et les autres questions douanières \(GTAD\)](#), Bruxelles, 22-23 octobre 2007, bilaterals.org

[L'Afrique centrale face au défi de l'accès au marché. Liste d'exclusion, calendrier de démantèlement et coûts d'ajustement](#)

Jacques Gallezot and David Laborde, Rapport final, 26 June 2007, Unité de Gestion de Projets APE: Projet 167/CEMAC, ITAQA (International Trade and Quantitative Analysis)

[European Commission Regional Workshop on Sustainable Development and Regional Trade Agreements - Central African regional workshop on building sustainable development issues into Economic Partnership Agreements \(EPA\)](#), Libreville, Gabon, 6-7 June 2007

**Articles de presse et autres :**

[Actualités](#) sur [www.acp-eu-trade.org](http://www.acp-eu-trade.org) (archives reprenant les actualités commerciales ACP - UE publiées, disponibles via [Weekly ACP-EU News](#))

**Publications mensuelles :**

Mise à jour sur les Négociations des APE par Melissa Julian :

→ [Current issue](#)

→ [Previous issues](#)

**Dossiers de synthèse proposés par l'ECDPM :**

-> [EnBref 14A : Vue d'ensemble des négociations régionales d'un APE : APE Afrique centrale – UE](#) (novembre 2006)

-> [EnBref 15A: Le point sur les négociations régionales des APE : APE Afrique centrale – UE](#) (novembre 2006)



# La négociation des APE: Etat des lieux

## 3 . Afrique de l'Ouest

**Dernière mise à jour en date**

Disponible sur

[www.acp-eu-trade.org/epa/Afrique-Ouest.php](http://www.acp-eu-trade.org/epa/Afrique-Ouest.php) (FR)

et

[www.acp-eu-trade.org/epa/West-Africa.php](http://www.acp-eu-trade.org/epa/West-Africa.php) (EN)

par l'ECDPM, Maastricht (Pays-Bas), 11 janvier 2008

### **3.1 Régime commercial appliqué à partir du 1er janvier 2008**

Vus les progrès insuffisants enregistrés sur la plupart des volets de la négociation, l'Afrique de l'Ouest n'est pas parvenue à conclure un APE régional avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Selon la CEDEAO, une période de négociation additionnelle de 18 mois sera nécessaire avant qu'un APE complet soit finalisé.

À la lumière des faits présentés ci-dessus, des accords temporaires ont été conclus entre la CE et la Côte d'Ivoire et le Ghana, deux pays non-PMA.

Les autres non-PMA, à savoir le Nigeria et le Cap Vert, exportent respectivement sous le régime SPG standard et l'initiative TSA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Au lieu de négocier un accord intermédiaire, le Nigeria a demandé d'exporter sous le schéma SPG+. Aucune décision n'ayant encore été prise à ce propos, le Nigeria est actuellement en train d'exporter vers la CE selon les conditions définies par le schéma SPG standard.

Le Cap Vert est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 repris sur la liste des non-PMA, mais il [pourra exporter vers l'UE sous le régime TSA pour une période de transition](#) de minimum trois ans.

Le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo (pays PMA) exportent sous l'initiative TSA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.



## **3.2 Accord intermédiaire avec la Côte d'Ivoire**

### **3.2.1 Texte de l'Accord**

→ [Accord intermédiaire entre la Côte d'Ivoire et l'UE](#)

### **3.2.2 Résumé de l'accord**

#### **« Calendrier de l'accès au marché**

La couverture de la libéralisation de l'offre de la Côte d'Ivoire atteint 80,8% des importations de la CE en valeur et 88,7% des lignes tarifaires sur une période de 15 ans. Au terme des 10 premières années, le pourcentage s'élèvera à 69,8% en valeur des importations de la CE et à 83,9% des lignes tarifaires. Tous les secteurs sont couverts.

#### **Couverture**

L'Accord couvre toutes les dispositions majeures en ce qui concerne les accords au niveau des biens, par exemple les dispositions sur les droits de douanes, les taxes à l'exportation, une clause de statu quo, une clause de non-discrimination, des instruments de protection commerciale (mesures anti-dumping et anti-contrefaçon, protections bilatérales et multilatérales), dispositions spéciales sur la coopération administrative en matière de douanes, un chapitre sur les douanes et sur la facilitation du commerce, un chapitre sur les obstacles techniques aux mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que des clauses d'exception.

Les offres respectives des parties sont présentées dans les annexes complétant l'accord. Celui-ci comprend également une annexe relative à l'assistance administrative mutuelle pour les questions douanières.

Selon les termes de l'accord, chacune des parties prenantes fera entrer en vigueur ses règles d'origines à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. En contrepartie, les Négociateurs en chef ont rédigé un accord demandant que les règles d'origine puissent être annexées à l'Accord jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2008 au plus tard.

#### **Autres composantes**

Cet Accord se focalise sur la sauvegarde de l'accès au marché de la CE pour la Côte d'Ivoire au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et permet d'éviter toute perturbation qui pourrait avoir un impact économique négatif sur le commerce. L'accord met donc la priorité sur les aspects liés au commerce des biens.

L'Accord est complété par une Déclaration politique dont le préambule réaffirme l'objectif d'arriver à la conclusion d'un APE complet avec tous les pays d'Afrique de l'Ouest ainsi qu'avec les organisations régionales. Les engagements en vue de l'intégration régionale sont également rappelés. Des chapitres spécifiques de l'Accord identifient les secteurs dans lesquels les négociations continueront en vue de conclure un APE total avec l'ensemble de la région (services, investissements, concurrence, propriété intellectuelle, acquisitions publiques, développement durable, protection des données personnelles).



L'accord contient une section sur la Coopération au développement définissant les domaines d'intervention prioritaires de la coopération au développement pour accompagner la mise en œuvre de cet Accord. Les principaux domaines identifiés sont le renforcement et l'amélioration des secteurs de production, la coopération dans le cadre des ajustements fiscaux, l'appui à une amélioration du climat des affaires ainsi que la mise en œuvre des réglementations commerciales reprises dans l'Accord. Les parties prenantes acceptent de coopérer sur ces questions, particulièrement dans le contexte de l'Accord de Cotonou.

Enfin, l'accord inclut un mécanisme détaillé de résolution des litiges, ainsi que des dispositions générales, finales et institutionnelles. »

*(Traduction d'un résumé élaboré par la Commission européenne)*

### **3.3 Accord intermédiaire avec le Ghana**

« La Côte d'Ivoire a invité le Ghana à participer aux négociations en tant qu'observateur de cette phase de tremplin des APE. Les négociations avec le Ghana ont donc été menées sur base du texte et de l'offre d'accès au marché finalisés avec la Côte d'Ivoire. Il n'y a que peu de différences entre les deux accords. Les offres d'accès au marché reflètent par contre quelques différences entre les deux pays, par exemple la libéralisation des voitures pour le Ghana et non pour la Côte d'Ivoire, ou encore la libéralisation de l'aluminium pour la Côte d'Ivoire, mais pas pour le Ghana.

#### **Calendrier de l'accès au marché**

Le Ghana libéralisera 80,48% en valeur de ses importations issues de la CE et 80,01% de ses lignes tarifaires d'ici 15 ans. A plus courte échéance (10 ans), 62,24% des importations de la CE, en valeur, seront libéralisés, de même que 72,81% des lignes tarifaires. Tous les secteurs sont couverts.

#### **Accords (sur les biens)**

L'Accord couvre toutes les dispositions majeures en ce qui concerne les accords au niveau des biens, par exemple les dispositions sur les droits de douanes, les taxes à l'exportation, une clause de statu quo, une clause de non-discrimination, des instruments de protection commerciale (mesures anti-dumping et anti-contrefaçon, protections bilatérales et multilatérales), des dispositions spéciales sur la coopération administrative en matière de douanes, un chapitre sur les douanes et sur la facilitation du commerce, un chapitre sur les obstacles techniques aux mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que des clauses d'exception.

Les offres respectives des parties sont présentées dans les annexes complétant l'accord. Celui comprend également une annexe relative à l'assistance administrative mutuelle pour les questions douanières.

Selon les termes de l'accord, chacune des parties prenantes fera entrer en vigueur ses règles d'origines à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. En contrepartie, les Négociateurs en chef ont rédigé un accord demandant que les règles d'origine puissent être annexées à l'Accord d'ici le 31 mars 2008 au plus tard.



### **Autres composantes**

Cet Accord se focalise sur la sauvegarde de l'accès au marché de la CE pour le Ghana au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et permet d'éviter toute perturbation qui pourrait avoir un impact économique négatif important sur le commerce. L'accord met donc la priorité sur les aspects liés au commerce des biens.

L'Accord est complété par une Déclaration politique dont le préambule réaffirme l'objectif d'arriver à la conclusion d'un APE complet avec tous les pays d'Afrique de l'Ouest ainsi qu'avec les organisations régionales. Les engagements en vue de l'intégration régionale sont également rappelés. Des chapitres spécifiques de l'Accord identifient les secteurs dans lesquels les négociations continueront en vue de conclure un APE total avec l'ensemble de la région (services, investissements, concurrence, propriété intellectuelle).

L'accord contient une section sur la Coopération au développement définissant les domaines d'intervention prioritaires de la coopération au développement pour accompagner la mise en œuvre de cet Accord. Les principaux domaines identifiés sont le renforcement et l'amélioration des secteurs de production, la coopération dans le cadre des ajustements fiscaux afin d'encourager l'amélioration du climat des affaires ainsi que la mise en œuvre des réglementations commerciales reprises dans l'Accord. Les parties prenantes acceptent de coopérer sur ces questions, particulièrement dans le contexte de l'Accord de Cotonou.

Enfin, l'accord inclut un mécanisme détaillé de résolution des litiges, ainsi que des dispositions générales, finales et institutionnelles. »

*(Traduction d'un résumé élaboré par la Commission européenne)*

## **3.4 Les négociations au niveau régional**

### **3.4.1 Etat des lieux**

Les Ministres de la CEDEAO chargés de la supervision des négociations des APE se sont retrouvés le 17 décembre 2007 à Ouagadougou pour une session extraordinaire du Comité de supervision ministériel (voir à ce sujet la [déclaration](#) ainsi que le [relevé des conclusions](#)). Ils ont déploré la pression exercée par la Commission européenne, particulièrement sur les pays de la région non-PMA et ont réaffirmé leur engagement à conclure un APE régional. Ils ont expressément demandé à la Côte d'Ivoire et au Ghana de s'assurer que les accords temporaires finalisés soient cohérents par rapport à leurs engagements dans le processus d'intégration régionale.

Les Ministres ont ensuite demandé aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, ainsi qu'aux Etats membres de préparer la rencontre entre les Chefs d'Etats africains et le Président de la CE, Manuel Barroso, qui se tiendra en février 2008. Ils ont également appelé la CE à s'abstenir d'exercer des pressions sur le Nigeria pour pousser le pays à conclure un accord intermédiaire avant le mois de février.

Les questions en suspens envers un APE régional complet incluent entre autres l'offre d'accès au marché de la CEDEAO en matière de biens et de services, ainsi que les mesures d'accompagnement et le financement de celles-ci. Une



ébauche de texte conjointe n'existe pas encore. Bien que la CE a soumis une proposition, la réaction de la CEDEAO se fait encore attendre.

Un accord temporaire au niveau régional a été refusé par la CEDEAO, car l'accès au marché des biens est un des aspects les plus controversés des négociations. Conclure un APE temporaire présupposerait un accord sur les règles d'origine et sur les produits sensibles.

### **3.5 Prochaines réunions**

Les négociations devant aboutir à un APE complet au niveau régional continueront en 2008.

La région d'Afrique de l'Ouest prépare actuellement une réunion entre les Chefs d'Etats de la région et le Président de la CE, José Manuel Barroso, laquelle devrait se tenir en février 2008.



### 3.6 Ressources complémentaires

#### Articles de presse récents:

[La société civile malienne dit "non aux APE!"](#), Abdoul Karim Koné, L'Indépendant, 9 janvier 2008

[Marche contre les Ape : Forte mobilisation des jeunes pour un partenariat gagnant-gagnant](#), Babacar Dione, Le Soleil, 8 janvier 2008

[Senegalese protest against trade deals with Europe](#), Diadie Ba, Reuters, 7 janvier 2008

[Jean Louis Corréa : « Dakar se trompe d'adversaire en s'attaquant à l'Ue »](#), Rudolph Karl, African Global News, 3 janvier 2008

[West Africa bloc aims for EU trade deal by June '09](#), Mathieu Bonkougou, Reuters, 17 décembre 2007

[L'Afrique de l'Ouest divisée sur les accords commerciaux avec l'Europe](#), AFP/Romandie News, 17 décembre 2007

[Ghana Signs EPA-Light](#), Modern Ghana, 13 décembre 2007

[Ghana joins rush to secure EU trade](#), Kwasi Kpodo, Guardian/ Reuters, 13 décembre 2007

[Entretien avec Abdoulaye Wade, Président du Sénégal](#), par Ulysse Gosset, France 24, 6 décembre 2007

[Ghana: Government Will Not Bow to Pressure to Sign EPAs](#), Accra Mail /AllAfrica.com, 28 novembre 2007

[Entretien avec Mohamed Ibn Chambas, président de la Commission de la Cedeao](#), Anne Perrin, Grain de sel, 16 novembre 2007

#### Documents récents:

[Déclaration de la Réunion Extraordinaire du Comité Ministériel de Suivi des Négociations APE](#), CEDEAO et UEMOA, 17 décembre 2007

[Relevé de conclusions et recommandations de la Réunion du Comité Ministériel de Suivi APE](#), CEDEAO et UEMOA, 17 décembre 2007

[Déclaration politique des négociateurs lors du paraphe de l'accord de partenariat économique entre la Communauté Européenne et la Côte d'Ivoire](#), 7 décembre 2007

[Commission statement on behalf of Commissioner Mandelson and Commissioner Michel](#), European Commission, 7 décembre 2007

[EPA: Reasons Why Nigeria is a Sitting 'Elephant'](#), Ken Ukaoha, Leo Ugbajah, NANTS (National Association of Nigerian Traders), 19 novembre 2007 (abbreviated version published in [Leadership/allAfrica.com](#))



[EC letter to ECOWAS and UEMOA](#) concerning the demand to request an extension of the WTO waiver, 11 October 2007

[Le choix régional des produits sensibles à l'APE soumis au jugement majoritaire des pays de l'Afrique de l'Ouest](#), Jacques Gallezot, Unité Mixte de Recherche en Economie Publique, INRA - AgroParisTech, octobre 2007

→ [Analyse du rapport de Jacques Gallezot sur "Le choix régional des produits sensibles à l'APE soumis au jugement majoritaire des pays de l'Afrique de l'Ouest"](#), Jacques Berthelot, Solidarité, 5 décembre 2007

**Accord paraphé :**

[APE d'étape entre la Cote d'Ivoire et l'UE](#) paraphé le 7 décembre 2007, [bilaterals.org](#)

**Ébauche du texte de l'APE :**

[Projet d'APE UE-CEDEAO](#) (avril 2007)

**Articles de presse et autres :**

[Actualités](#) sur [www.acp-eu-trade.org](#) (*archives reprenant les actualités commerciales ACP - UE publiées, disponibles via [Weekly ACP-EU News](#)*)

**Publications mensuelles :**

Mise à jour des Négociations APE par Melissa Julian (en anglais) :

→ [Current issue](#)

→ [Previous issues](#)

**Dossiers de synthèse proposés par l'ECDPM :**

→ [EnBref 14B: Vue d'ensemble des négociations régionales des APE Accord de partenariat économique Afrique de l'Ouest-UE](#) (novembre 2006)

→ [EnBref 15B : Le point sur les négociations régionales des APE Accord de partenariat économique Afrique de l'Ouest-UE](#) (novembre 2006)



# La négociation des APE: Etat des lieux

## 4 . AfOA

**Dernière mise à jour en date**

Disponible sur

[www.acp-eu-trade.org/epa/AfOA.php](http://www.acp-eu-trade.org/epa/AfOA.php) (FR)

et

[www.acp-eu-trade.org/epa/esa.php](http://www.acp-eu-trade.org/epa/esa.php) (EN)

par ECDPM, Maastricht (Pays-Bas), 11 janvier 2008

### **4.1 Régime commercial appliqué à compter du 1er janvier 2008**

Deux accords intermédiaires ont été paraphés dans la région de l'Afrique orientale et australe : un accord cadre AfOA – UE et un accord cadre CAE – UE. Ces accords intermédiaires devraient mener à deux APE complets respectivement d'ici la fin 2008 et d'ici juillet 2009.

Les pays de la région n'ayant pas paraphé d'accord intermédiaire (ou ceux, comme la Zambie, qui l'ont paraphé mais n'ont pas soumis de calendrier d'accès au marché) exportent depuis le 1<sup>er</sup> janvier sous le régime de l'initiative TSA, qui leur est accordé grâce à leur statut de PMA. Ces pays sont les suivants : Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Malawi, le Soudan et la Zambie.

### **4.2 Accord-cadre AfOA - UE**

#### **4.2.1 Texte de l'Accord**

→ [Accord-cadre AfOA - UE](#)

#### **4.2.2 Résumé de l'accord**

« La Commission européenne a paraphé à Bruxelles un accord commercial intermédiaire avec la région AfOA en diverses étapes: le 28 novembre 2007 avec les Seychelles et le Zimbabwe, le 4 décembre avec l'île Maurice, et enfin le 11 décembre avec les Comores et Madagascar. L'accord prévoit un calendrier d'accès au marché compatible avec les exigences de l'OMC, des dispositions sur la coopération au développement, les produits de la pêche et d'autres questions. Les négociateurs ont confirmé que cet accord était ouvert à toutes les autres parties intéressées de la région qui devraient se joindre prochainement à celui-ci. Cet accord d'étape définit le cadre dans lequel un Accord de partenariat économique exhaustif sera finalisé d'ici décembre 2008.



### **Les biens couverts**

L'accord permet une libéralisation à 100%, en valeur, par l'UE à compter du 1er janvier, sauf pour le riz et le sucre qui bénéficieront de périodes de transition. Les Seychelles libéraliseront 97,5% de leurs importations issues de l'UE d'ici 2022 (62% après 5 ans, 77% d'ici 2017, les 20,5% restants devant être libéralisés pour 2022). Le Zimbabwe libéralisera 80% de ses importations pour 2022 (45% d'ici 2012, les 35% restants d'ici 2022).

L'île Maurice, quant à elle, libéralisera 95,6% de ses importations issues de l'UE: 24,5% en 2008, 53,6% d'ici 2017; les 42% restants seront libéralisés pour 2022). La couverture est au-delà de 80% des importations issues de l'UE pour les Comores et Madagascar. Dans le cas des Comores, 21,5% des importations seront libéralisées après cinq ans, les 59,1% restants seront progressivement libéralisés d'ici l'année 2022. Madagascar libéralisera 97% de ses importations issues de l'UE d'ici les cinq prochaines années; les 43,7% restants seront progressivement libéralisés d'ici 2022.

### **Les biens exclus**

Plusieurs produits issus de différents secteurs ont été exclus de la libéralisation, principalement en raison de la nécessité de protéger les produits sensibles ou les industries naissantes des divers pays. Dans le cas des Seychelles, la liste contient la viande, les produits de la pêche, les boissons, le tabac, les articles en cuir, le verre, la céramique et les véhicules. Les produits zimbabwéens exclus de la libéralisation sont les suivants : les produits d'origine animale, les céréales, les boissons, le papier, le plastique et le caoutchouc, les textiles et l'habillement, les chaussures, le verre et la céramique, l'électronique de grande consommation ainsi que les véhicules. L'île Maurice a quant à elle exclu les animaux vivants et la viande, les produits comestibles d'origine animale, les graisses, les préparations comestibles et les boissons, les produits chimiques, les articles en plastique et en caoutchouc, les peaux en cuir et les fourrures, le fer et l'acier ainsi que l'électronique de grande consommation. Dans le cas des Comores, les produits exclus sont majoritairement les produits d'origine animale, le poisson, les boissons, les produits chimiques et les véhicules. La liste des produits exclus de la libéralisation à Madagascar comprend entre autres la viande, le poisson, les produits d'origine animale, les légumes, les céréales, les boissons, le plastique et le caoutchouc, les articles en cuir et les fourrures, le papier et les métaux.

### **Autres caractéristiques**

Les parties prenantes s'engagent à coopérer pour faciliter la mise en oeuvre de l'Accord et favoriser l'intégration régionale et les stratégies de développement. Elles se sont mises d'accord pour que la coopération soit basée sur la Stratégie de coopération au développement de l'AfOA ainsi que sur la Matrice de développement préalablement acceptée par chacune des parties. Celles-ci coopéreront pour mobiliser les ressources additionnelles au cadre financier de l'UE, auprès des Etats membres de l'UE et des autres bailleurs de fonds, en particulier en élargissant les engagements liés à l'Aide au Commerce, et en se



référant spécifiquement aux exigences liées à l'appui aux APE et aux coûts d'ajustement.

L'accord contient un chapitre exhaustif sur les produits de la pêche, principalement dans le but de renforcer la coopération sur l'utilisation durable des ressources. »

*(Traduction d'un résumé proposé par la [Commission européenne, le 19 décembre 2007](#))*

### **4.3 Accord-cadre CAE - UE**

#### **4.3.1 Texte de l'Accord**

→ [Accord-cadre CAE-UE](#)

#### **4.3.2 Résumé de l'accord**

« La Commission européenne et la Communauté d'Afrique de l'Est ont paraphé le 23 novembre dernier en Ouganda un APE intermédiaire. Cet accord engagera l'UE, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et le Burundi. Les Négociateurs partagent le même point de vue : pour eux, la première phase des négociations a été finalisée de manière fructueuse. Ils reprendront donc les négociations avec l'objectif d'arriver à un APE complet en 2008; une clause de rendez-vous est d'ailleurs insérée dans l'accord à cet effet.

#### **Les biens couverts**

L'accord permet une libéralisation de 100%, en valeur, par l'UE à partir du 1er janvier, bien que le riz et le sucre bénéficieront de périodes de transition. La Communauté d'Afrique de l'Est libéralisera quant à elle 82% de ses importations, en valeur (64% d'ici deux ans, 80% dans 15 ans, le reste d'ici 25 ans). Cela permet de couvrir 100% des lignes tarifaires de l'UE et 74% de celles de la CAE.

#### **Les biens exclus**

Les produits exclus sont les suivants : les produits issus de l'agriculture, les vins et les spiritueux, les produits chimiques, les plastiques, le papier issu du bois, les textiles et l'habillement, les chaussures et le verre. L'objectif de ces exclusions est de protéger les industries naissantes.

#### **Autres caractéristiques**

L'accord contient un chapitre exhaustif sur les produits de la pêche, principalement dans le but de renforcer la coopération sur l'utilisation durable des ressources. »

*(Traduction d'un résumé proposé par la [Commission européenne, le 19 décembre 2007](#))*

### **4.4 La configuration régionale**

L'avancée des négociations a été mise à rude épreuve par la composition hétérogène de la région en termes de niveau de développement des différentes nations. Sur les 15 pays de l'AfOA, 11 font partie des pays les moins avancés



(PMA). Même en l'absence d'un APE, ils pourront donc conserver un régime préférentiel et un accès exempté de tout quota au marché de l'UE, sur base de l'Initiative Tous sauf les armes (TSA). Cela explique pourquoi il est moins urgent pour ces pays de conclure un APE contrairement aux quatre pays bénéficiant d'un revenu intermédiaire (Kenya, Ile Maurice, Seychelles et Zimbabwe), qui faisaient face à une augmentation significative des tarifs sur leurs exportations vers l'UE.

Les pays d'AfOA ont négocié de manière conjointe depuis 2004, cependant, le 14 novembre, la CAE a décidé de conclure un accord de manière séparée. Les autres pays de l'AfOA ont conclu un accord intermédiaire avec la CE qui comprend des offres tarifaires et des listes d'exclusion nationales séparées mais un texte commun dans les autres domaines.

#### **4.4.1 La Communauté d'Afrique de l'Est**

Les Chefs d'Etat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) se sont mis [d'accord le 20 août 2007](#) pour avancer dans la phase finale de l'APE entre la CAE et la CE, indépendamment des autres pays de la région. Jusqu'à présent, quatre des cinq pays d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Rwanda et Ouganda) ont négocié sur base d'un accord CAE – CE, tandis que la Tanzanie a mené ses négociations dans le cadre du sous-groupe SADC-CE.

La décision en faveur d'un APE entre la CAE et la CE reflète bien le fait que les membres de la CAE forment déjà une union douanière. Le 12 octobre 2007, les membres de la CAE ont décidé d'[harmoniser leurs positions dans les négociations](#) et ont préparé leur propre offre régionale d'accès au marché, devant faire l'objet d'un débat au cours des réunions de l'AfOA et de la SADC. Les Ministres de la CAE ont indiqué qu'ils avaient l'intention de [maintenir le régime de taxation commune](#) de la région, dans le cadre d'un APE.

Suite aux consultations qui se sont tenues les 23 et 24 octobre 2007, les secrétariats de la CAE et de la COMESA ont publié une [déclaration commune](#) attestant que les pays de la CAE et ceux de l'AfOA (les pays de la CAE non compris) présenteraient des offres d'accès au marché différentes à la CE.

Le 14 novembre 2007, la première réunion CAE – CE sur les négociations APE a eu lieu et a débouché sur un accord ministériel ayant permis de conclure un texte d'APE entre la CAE et la CE. Afin d'aller de l'avant dans cet APE CAE – CE, les Ministres ont décidé de travailler en vue d'un accord-cadre incluant les échanges de biens, la coopération au développement ainsi que les produits de la pêche, afin que celui-ci puisse entrer en vigueur au 1er janvier 2008. Cet accord-cadre a été paraphé le 27 novembre 2007.

#### **4.4.2 Comores, Madagascar, Ile Maurice et Seychelles (CMMS)**

Au cours d'une [réunion extraordinaire de Commission de l'Océan Indien](#) le 10 octobre 2007, les Ministres des Comores, de Madagascar, de l'Ile Maurice et des Seychelles (CMMS), ont décidé de se constituer en sous-groupe (pour répondre à la configuration d'un APE CE – AfOA) afin d'accélérer le processus de négociation et ainsi arriver à conclure un APE avant la date butoir initialement



prévue. Ils ont décidé d'adopter une offre d'accès au marché commune aux quatre pays (CMMS) ainsi qu'une position conjointe sur la manière de développer un APE, ceci étant une mesure de précaution au cas où les négociations CE – AfOA ne seraient pas conclues au 31 décembre 2007. Dans ce cas de figure, tous les pays CMMS auraient dû finaliser l'accord-cadre esquissé lors de la rencontre ministérielle entre la CE et l'AfOA, basé sur leur offre d'accès au marché commune.

Au final, tous les pays CMMS ont paraphé un accord-cadre avec la CE, cependant, chacun d'entre eux a soumis une offre d'accès au marché distincte.

#### **4.4.3 Zimbabwe**

Le Zimbabwe a paraphé l'accord-cadre AfOA-CE, sur base d'une offre d'accès au marché séparée.

#### **4.4.4 Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Malawi, Soudan et Zambie**

Vu leur statut de PMA, ces pays peuvent continuer à exporter sous le couvert de l'initiative TSA, à compter de l'expiration du régime préférentiel de Cotonou, même sans avoir signé d'accord-cadre.

La Zambie a paraphé l'accord-cadre AfOA-CE sans toutefois prendre d'engagement au niveau commercial en vue de bénéficier des dispositions ayant trait à la coopération au développement ainsi que celles relatives à la pêche. Le Malawi devrait suivre la même voie. Cependant, comme aucun de ces deux pays n'a soumis une offre d'accès au marché, ils exportent sous le régime TSA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### **4.4.5 République Démocratique du Congo**

La République Démocratique du Congo est actuellement en train de négocier son APE sur deux fronts, celui de la CEMAC et celui de l'AfOA. Elle doit encore décider avec quel groupe régional elle signera au final un APE avec la CE.

### **4.5 Prochaines réunions**

Les négociations en vue d'un APE complet sont d'ores et déjà planifiées, dans l'optique de finaliser un accord global entre la CAE et la CE d'ici juillet 2009 tandis que l'AfOA espère finaliser ses négociations avec la CE d'ici la fin 2008.



#### 4.6 Ressources complémentaires:

**Articles de presse récents:**

[Entretien avec François de Grivel, président de la « Mauritius Export Association » \(MEXA\)](#), l'express dimanche, 6 janvier 2008

[Mieux comprendre les APE](#), Fabrice Acquilina, l'express dimanche, 6 janvier 2008

[East Africa: Comesa Censures EAC Over Trade Deal With EU](#), Business Daily / AllAfrica.com, 18 décembre 2007

[EAC under fire for signing trade pact with EU](#), Allan Odhiambo, Business Daily, 17 décembre 2007

[East Africa: Trade Ministry Defends New EU Deal](#), Peter Kauju, New Vision/ AllAfrica.com, 10 décembre 2007

[East Africa: EPAs are Not as Dirty as They Have Been Said to Be](#), John M. Ssempebwa, The Monitor/ AllAfrica.com, 9 décembre 2007

[Zim and three others agree free trade pact with EU](#), Constant Brand, Mail and Guardia online, 7 décembre 2007

[Initialling of the interim agreement establishing an economic partnership agreement between Eastern and Southern Africa states and the European Community and its Member States](#), Press release, European Commission, 6 décembre 2007

[EPAs: Distinguishing what we know from what we don't know](#)", Chris Stevens, ODI Blog, 30 novembre 2007

[Initialling Ceremony of EAC-EU Framework Agreement](#), EAC-EC press release, 27 novembre 2007

**Documents récents :**

[ESA Ministerial declaration on EPAs](#), 27 novembre 2007, published in e-COMESA Newsletter 133 (page 7)

[Dossier on EU's EPA Bullying Tactics](#), Kenyan Civil Society Alliance, 16 novembre 2007

[Ministers of Trade from ESA and EU Meet in Brussels to Decide on an Economic Partnership Agreement \(EPA\)](#), e-COMESA newsletter 130, 9 novembre 2007

[Joint Conclusions of the 1st East African Community - European Commission Meeting on Negotiations of an Economic Partnership Agreement](#), 14 novembre 2007

[Joint Conclusions of the 4th ESA-EC Ministerial Meeting](#), Brussels, 12 novembre 2007

[Rapport de la Conférence : Compte à rebours vers la conclusion des négociations des Accords de Partenariat Économique : progrès des négociations AfOA – CE et SADC - CE](#)



**Accords paraphés:**

[ESA-EU framework agreement](#), paraphé le 28 novembre 2007, [bilaterals.org](#)

[EAC-EU framework agreement](#), paraphé le 27 novembre 2007, [bilaterals.org](#)

**Ébauche du texte de l'APE :**

Ébauche de l'APE UE - AfOA (juillet 2007)

**Tralac (Trade Law Centre for Southern Africa)**

→ [Background on the SADC and ESA EPA negotiations](#)

→ [Tralac EPA project](#)

**Articles de presse et autres :**

[Actualités](#) sur [www.acp-eu-trade.org](#) (*archives reprenant les actualités commerciales ACP - UE publiées, disponibles via [Weekly ACP-EU News](#)*)

**Publications mensuelles :**

Mise à jour des Négociations APE par Melissa Julian (en anglais) :

→ [Current issue](#)

→ [Previous issues](#)

**Dossiers de synthèse proposés par l'ECDDPM :**

[InBrief 14E: Overview of the regional EPA negotiations: ESA-EU Economic Partnership Agreement](#) (November 2006)

[InBrief 15E: Update on regional EPA negotiations: ESA - EU Economic Partnership Agreement](#) (November 2006)



Le **Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM)** cherche à améliorer la coopération internationale entre l'Europe et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Créé en 1986, le Centre est une fondation indépendante qui s'est fixé pour **objectifs** de :

- renforcer les capacités des acteurs publics et privés des pays ACP et des autres pays à faible revenu ;
- améliorer la coopération entre partenaires de développement en Europe et dans la région ACP.

Le Centre articule ses activités autour de **trois programmes thématiques** interdépendants :

- La politique de développement et relations internationales
- La coopération économique et commerciale ACP-UE
- La gouvernance

Le Centre collabore avec d'autres organisations et s'appuie sur un réseau de collaborateurs dans les pays européens et ACP. Les connaissances, les informations et l'expérience issues de la facilitation de processus, du dialogue, de la mise en réseau, de la recherche sur le terrain et des consultations sont largement partagées avec les publics des ACP et de l'UE au cours de conférences internationales et de réunions d'information, à l'aide de publications et grâce aux médias électroniques.

CENTRE EUROPEEN DE GESTION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT (ECDPM)

Onze Lieve Vrouweplein 21  
NL-6211 HE Maastricht  
The Netherlands  
Tel +31 (0)43 350 29 00,  
Fax +31 (0)43 350 29 02

Rue Archimède 5,  
B-1000 Brussels  
Belgium  
Tel +32 (0)2 237 43 10,  
Fax +32 (0)2 237 43 19

Pour en savoir plus : [info@ecdpm.org](mailto:info@ecdpm.org) [www.ecdpm.org/ape](http://www.ecdpm.org/ape) [www.acp-eu-trade.org/ape](http://www.acp-eu-trade.org/ape)



**acp-eu-trade.org**

Non-partisan sourcing and knowledge sharing on ACP-EU trade